

Les juridictions pénales internationales : La CPI élit un nouveau procureur

C'est la création du Tribunal Militaire International (TIM) en 1945 qui est à l'origine de la justice pénale internationale : Dès la fin de 1942 les alliés avaient émis l'intention de juger les responsables de la Shoah. Le procès des criminels nazis s'est ouvert à Nuremberg le 20 octobre 1945. Parmi les chefs d'accusation : crime de guerre et crime contre l'humanité.

Plus tard, Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé en 1993 et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en 1994.

Le TPIY a été créé par une résolution du conseil de sécurité des Nations Unies pour juger les responsables des crimes¹ commis pendant la guerre des Balkans entre 1991 et 2001. Plus de 160 personnes ont été condamnées.

Il en est de même pour Le TPIR (résolution en 1994) créé pour juger les responsables de certains crimes dans la région du Rwanda.

La création de la **Cour pénale internationale (CPI)**, dont les Etats Unis se sont retirés, remonte au Statut de Rome en juillet 1998 (traité adopté par 120 pays), mais est officiellement entrée en vigueur en juillet 2002. Russie et Chine, tout comme Israël, ne sont pas non plus membres de la CPI, qui a son siège à La Haye. Le « Statut de Rome de la Cour pénale internationale »² est le traité qui institue la CPI ; Il définit ses compétences (génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité ainsi que crimes d'agression, qui sont ceux pouvant mener à un conflit armé en vue de déstabiliser un état).

Début février 2020, les juges de la CPI se sont déclarés compétents pour statuer sur des faits concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza et impliquant l'État d'Israël, ce qui pourrait permettre une enquête pour crime de guerre contre Tsahal.

Le prochain procureur de la Cour pénale Internationale sera le britannique Karim KHAN, nous informe Le Monde du 13 février 2021, d'après une dépêche AFP³.

Celui-ci a été avocat auprès de la CPI, il a notamment défendu Saïf Al Islam (le fils de Kadhafi) devant la CPI, et « a récemment dirigé une enquête spéciale des Nations unies (ONU) portant sur les crimes du groupe Etat islamique. Lors de cette enquête, il avait appelé à des procès semblables à celui qu'ont connu les dirigeants nazis à Nuremberg »⁴.

Les Etats Unis de Donald Trump avaient prononcé des sanctions économiques en juin 2020 contre la précédente procureure, en raison de l'enquête de la CPI sur d'éventuels crimes de guerre en Afghanistan et sur les prisons secrètes de la CIA⁵. L'ONG Amnesty International avait qualifié ces sanctions de « *nouvelle attaque éhontée contre la justice internationale* ».

En savoir plus sur Karim KHAN : <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/karim-khan>

En savoir plus sur la CPI :

- *Sitographie* : <https://www.senat.fr/rap/r98-313/r98-31325.html>
et <https://www.icc-cpi.int/Pages/Home.aspx?ln=fr>
- *Bibliographie* :
« La Cour Pénale Internationale », Raphaëlle Nollez-Goldbach, Que sais-je, 2018.

¹ Le TPIY n'était compétent que pour juger les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides, et infractions aux Conventions de Genève de 1949, qui, notamment, « fixent des limites aux barbaries de la guerre ».

²Téléchargeable ici :

<https://www.icc-cpi.int/nr/rdonlyres/add16852-ae9-4757-abe7-9cdc7cf02886/283948/romestatutefra1.pdf>

³ https://www.lemonde.fr/international/article/2021/02/13/la-cour-penale-internationale-choisit-karim-khan-un-avocat-britannique-comme-prochain-procureur-general_6069810_3210.html#xtor=AL-32280270

⁴ Le Monde, op.cit.

⁵ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/03/06/la-cour-penale-internationale-ouvre-une-enquete-sur-les-crimes-commis-en-afghanistan_6032002_3210.html